

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 27
Date de la convocation : 26 novembre 2012

N° 12.12.04.06

L'an deux mille douze et le quatre du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, MM SAUVAN, LE NGUYEN, TALBOT, Mlle CROS, M. FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, M. SAVY.

PROCURATIONS : M. PAUL en faveur de Mme CHABLE GAUZY
M. CARILLO en faveur de M. BOUISSEREN
Mme FONS VINCENT en faveur de Mme ROMÉRO
M. MUNOZ en faveur de M. CONTE
M. PLANCHERON en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTES: Mlle VAN ELST, Mme ALQADI NASSAR

SUBVENTIONS 2013

Rapporteur : M. Ousset

Afin d'éviter toute rupture de trésorerie, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 2013, les subventions suivantes :

- CCAS : 100 000 €
- Office de tourisme et des festivités de Juvignac : 130 000 € (taxe de séjour 2012 comprise)
- Caisse des Ecoles : 558 475 € (cette subvention sera versée par trimestre)

Et de dire que ces subventions seront inscrites au Budget Primitif 2013.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Ousset à l'unanimité des suffrages pour :

- CCAS : 100 000 €
- Caisse des Ecoles : 558 475 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Ousset à la majorité pour :

- Office de tourisme et des festivités de Juvignac : 130 000 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 7.12.2012.....
et publication
le 7.12.2012.....



Le Maire

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SUBVENTIONS 2013

Date de transmission de l'acte : 07/12/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 07/12/2012

Numéro de l'acte : 12-12-04-06 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20121204-12-12-04-06-DE

Date de décision : 04/12/2012

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions accordées
7.5.2.3. Subventions accordées par les communes et EPCI

